

# COMMUNE DE CONCEVREUX

*Bulletin n° 15*

*Juin 2019*



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



**Lundi de 11h00 à 13h00**  
**Mercredi de 17h00 à 19h00**



03 23 20 73 15



09 70 62 53 54



[mairie.concevreux@orange.fr](mailto:mairie.concevreux@orange.fr)

## SOMMAIRE

*Le mot du Maire*

*Délibérations du Conseil Municipal*

*La vie de la Commune*

*Infos pratiques*

*Activités du Foyer Rural*

**Réservez dès maintenant le :**

**Samedi 24 août 2019**

**pour le traditionnel repas de la commune  
offert à tous les habitants de Concevreux.**

## LE MOT DU MAIRE

Ce mot du maire est l'opportunité pour moi de répondre à beaucoup d'entre vous au sujet de divers travaux engagés dans notre village.

➤ **La fibre optique FTTH ( Fiber To The Home ) :**

Vous êtes dans l'expectative concernant la fibre et la date de raccordement possible à votre domicile. Vous avez sans doute déjà noté la date du **Jeu**di 20 juin à 18h00 à la Salle des Fêtes de Concevreux, l'USEDA et Aisne THD (Très Haut Débit) vous présenterons ce projet et pourrons répondre à toutes les questions que vous vous posez en vous indiquant toutes les ficelles, astuces et pièges à éviter dans le choix de votre opérateur et dans la qualité de votre installation.

Le raccordement sera commercialisable à compter du 19 Juillet 2019.

Pour l'instant : **Ne souscrivez rien**

**N'achetez rien**

**Ne signez rien**

➤ **Pourquoi un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ?**

Concevreux disposait jusqu'à ce jour d'une carte communale. L'agrandissement de cette carte communale n'étant pas subventionné par l'État ni par le Département, le conseil municipal a décidé de transformer cette carte communale en PLU.

Le but de cette démarche consiste à créer une douzaine de terrains à bâtir suite à la demande constante de nouvelles habitations du fait du bassin d'emploi en particulier de Reims et dans une moindre mesure, de Laon, Soissons et Fismes.

Ces futures parcelles à bâtir se situent rue des Jardins, rue des Lilas, chemin des Fossés et petite sente dite de la source « Rouillat ».

Un cahier des charges précis est en cours d'élaboration par la Commission des travaux.

Une présentation de projet est consultable en mairie pendant les heures de permanence au fur et à mesure de l'évolution de cette étude avec à l'issue, une enquête publique.

La commune disposera d'un terrain à bâtir à l'arrière de la mairie-école avec accès par la rue des Jardins.

➤ **Appartement communal :**

Après 3 années de tribulations dans l'univers bureaucratique des collectivités, la municipalité a pu enfin disposer du bâtiment de l'ancienne école de Concevreux pour l'utiliser à d'autres fins.

Un appartement est en cours de réalisation. Une autre partie du bâtiment est conservée à des fins de stockage d'archives et pour une petite salle de réunion.

L'appartement locatif de 78 m<sup>2</sup> habitables disposera de tout le confort nécessaire et d'une isolation de très bonne qualité et comprendra une cuisine , une salle de séjour, une salle de bains, d'un WC et de 2 chambres. Il y aura également une cour privative avec un garage fermé et un petit cellier.

Le prix de la location s'élèvera à environ 600 € par mois et devra couvrir l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux.

Le coût final de construction dépasse le montant initialement prévu et la commune devra prélever 20 000 € au budget 2019.

## LE MOT DU MAIRE

- **Toiture de l'Église** : Il y a urgence, mais ....

Le projet de réfection complète de la toiture de notre église, qui est un bien communal, est en cours d'étude avec l'aide de l'ADICA (agence départementale d'ingénierie pour les collectivités locales). Le clocher qui était en meilleur état avait été réparé en 1999 suite à un orage violent accompagné de grêle dont certains d'entre vous se souviennent sûrement. Le clocher, l'horlogerie, les abat-son et le coq feront l'objet d'une réparation ultérieurement.

Le remplacement complet de la toiture du bâtiment, des fenêtres, du chœur et de la sacristie vont occasionner des travaux s'élevant à plus de 150 000 €, ce qui nécessitera un emprunt d'une vingtaine d'années au minimum.

Les réparations de l'intérieur de l'église feront également l'objet d'une étude par la suite. En effet, les décorations, les vitraux et le mobilier de la période « Art-Déco » devront être examinés par la Fondation du Patrimoine afin de rendre à cette église sa facture initiale.

- **Un projet de la SICAE**, notre concessionnaire en électricité, s'étalera sur 2 ou 3 ans et aura pour but le bouclage du réseau haute tension en souterrain des communes de Concevreux, Roucy, et Bouffignereux. Ces 3 communes situées en bout de ligne, subissent actuellement d'importantes chutes de tension aux heures de pointe de consommation.

Le renforcement de la ligne résoudra ou tout du moins atténuera le problème actuel de variation de voltage.

- **Enfin, un permis de construire** a été déposé pour la construction d'un petit bâtiment attenant à la Salle des Fêtes. Cet ajout permettra le rangement des tables et du matériel du Foyer Rural.

En espérant vous avoir éclairé sur un maximum de points au sujet de votre village, je reste à votre écoute pour d'autres questions ou précisions pendant les permanences de mairie.

Francis MARLIER

## EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité après en avoir délibéré, de revoir les contrats et le règlement de la salle communale.

Le contrat a été modifié comme suit :

- 30 % d'acompte sera demandé lors de la réservation de la salle (cette somme ne pourra être remboursée en cas d'annulation de réservation sous deux mois avant la date de l'événement)
- Un chèque de caution de 500 € sera demandé

Le règlement a été modifié comme suit :

- Rappel des conditions financières ci-dessus
- Rappel des conditions d'ouverture de Buvette
- Rappel de la SACEM
- Un contrat avec le Foyer Rural de Concevreux est établi définissant les conditions d'utilisation de la salle par l'association à titre gratuit
- Un contrat pour une mise à disposition funéraire est établi à titre gratuit

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait établir un devis pour installer des plaques sur les tombes de soldats et de civils « mort pour la France » afin de les localiser plus facilement pour les personnes souhaitant se recueillir sur celles-ci.

SEANCE DU 24 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, décide d'établir l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur la commune, pour les raisons suivantes :

Mettre en œuvre une politique de planification du développement urbain sur le territoire communal

Permettre l'accueil de nouveaux habitants pour répondre à la demande et prévoir les équipements et services nécessaires à la population

Préserver le patrimoine bâti et le cadre de vie des habitants

Prendre en compte le devenir des exploitations agricoles implantées sur la commune (changement de destination, ...)

Intégrer les problématiques environnementales et participer à la préservation des espaces naturels et des paysages

Prendre en compte les orientations du ScoT de la Champagne Picarde, en cours d'élaboration

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité après en avoir délibéré, d'allouer une subvention de 300 euros au Foyer Coopératif du collège de Corbeny en charge des différents clubs et ateliers et pour sa participation aux voyages scolaires de nos enfants.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire rappelle qu'un Plan de Prévention des Risques Inondation a été mis en place par les services de l'état en 2009. Cependant des erreurs de cartographie et de zonages ont été effectuées. Afin de les rectifier, la DDT étudie de nouveau notre PPRI et un nouveau projet pour approbation du Conseil Municipal sera mis en délibéré ultérieurement.

#### SEANCE DU 9 OCTOBRE 2018

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité après en avoir délibéré, la réhabilitation de l'ancienne école en logement communal d'une surface de 78 m<sup>2</sup>. A ce titre, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité après en avoir délibéré, de solliciter le Conseil Départemental et l'État pour une subvention sur le projet d'agrandissement de la salle des fêtes de Concevrex. Le coût total du projet est estimé à 14 649,90 € H.T.

#### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire donne lecture de la société VDN qui sollicite de la commune de Concevrex une étude d'installation d'éoliennes. Le projet ne peut aboutir du fait d'un radar encore en activité situé sur l'ancienne base 112.

## SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après un échange de vues, approuve le projet de demande de financement pour la réhabilitation de l'ancienne école en un logement communal.

Montant des travaux	169 000,00 €
Subvention	15 000,00 €
Autofinancement	34 000,00 €

Emprunt sollicité	120 000,00 €	Auprès du Crédit Agricole du Nord-Est
		Remboursement sur 15 années à partir 2020

## SEANCE DU 19 MARS 2019

### Vote des taux d'imposition 2019 :

- Taux taxe habitation	16,95 %
- Taux taxe foncière sur propriétés bâties	11,26 %
- Taux taxe foncière sur propriétés non bâties	23,44 %

### Vote des subventions 2019 :

ADMR	500,00 €	Paniers solidaires de Guignicourt	60,00 €
Jeunes Pompiers de Beurieux	50,00 €	O.N.A.C.	40,00 €
A.P.E.I.	40,00 €	Foyer Rural de Concevrex	4 000,00 €
Coopérative collège Corbeny	300,00 €		

\*\*\*\*\*

L'USEDA envisage la mise en place de trois prises d'illumination au sein de notre commune. Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité après en avoir délibéré, d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public. Coût du projet : 516,15 € H.T.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des corses souhaitent organiser une commémoration en juin 2020 en l'honneur des soldats corses tombés au front sur Concevrex, Roucy, Maizy et Muscourt . Des plaques commémoratives seraient installées et une cérémonie avec des officiels, les élus de chaque commune et la population sera organisée.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un contact avec l'ADICA sera effectué en 2019 afin de commencer l'étude de la réfection de la toiture de l'église.

# LA VIE DE LA COMMUNE

## ➔ VOIRIE

Par délibération du Conseil Municipal, les habitants doivent procéder au nettoyage et déneigement du trottoir situé devant leur habitation en vue d'assurer la sécurité des piétons. L'opération de nettoyage doit s'effectuer jusqu'à la limite du trottoir et ne pas obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux, notamment lors du passage de la balayeuse dans notre village.

### Les opérations suivantes sont à votre charge :

- Le balayage des feuilles mortes et autres détritrus
- Le déneigement et le salage en cas de verglas.  
Du sel est à votre disposition chez Monsieur Marlier Francis.

## ➔ POUBELLES



N'oubliez pas de rentrer vos poubelles les lundis et vendredis après le passage des ripeurs. Trop de poubelles sont renversées par le vent, les animaux ou le passage des voitures et demeurent plusieurs jours sur les trottoirs de notre village !

## ➔ STATIONNEMENT DES VEHICULES

Lorsque vous vous gardez sur la chaussée, penser à laisser un minimum de 3,50 m. de largeur de voirie afin qu'un autre véhicule puisse circuler. La voirie communale n'est pas une aire de stationnement. L'arrêt est toléré, en revanche le stationnement n'est pas autorisé !

### **RAPPEL DU CODE DE LA ROUTE :**

*Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation et les piétons.*

*Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers de la route.*

## ➔ ARBRES ET BRANCHES

L'entretien des arbres en limite de propriété doit être effectué régulièrement car une végétation débordant sur les trottoirs représente un danger pour les piétons. La mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques. Les propriétaires privés doivent entretenir les arbres risquant de tomber sur les trottoirs ou la route.

Par ailleurs, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsque des branches débordent sur la voirie ou un trottoir créant un danger pour les usagers de la route ou les piétons.

## ➤ CHIRURGIEN-DENTISTE A BEAURIEUX

**NOUVEAU**



## ➤ INFORMATIONS COMMUNALES



Si vous désirez recevoir les informations communales, vous pouvez transmettre en mairie votre adresse mail. Vous recevrez ainsi tout au long de l'année, différentes informations sur les alertes météo, inondations, informations diverses sur de la vie de la commune.  
**[mairie.concevreux@orange.fr](mailto:mairie.concevreux@orange.fr)**

## ➤ LES SERVICES DE L'ETAT DANS L' AISNE :

Depuis novembre 2017, il n'est plus possible de déposer son dossier en préfecture ou en sous-préfecture.



Dorénavant, effectuez vos démarches et demandes de renseignement en ligne sur le site ANTS : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**Le « faitout connecté », service de la communauté de communes à Saint-Erme, est à votre disposition pour vous renseigner sur les différents moyens d'accès à ce service.  
Tel : 03 23 22 31 90**

Par ailleurs, les 186 professionnels de l'automobile du département assurent également à titre onéreux les prestations de service pour les démarches relatives aux immatriculations (cartes grises)

## ➤ CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Suite au départ de la secrétaire de mairie, Angélique DEWULF, nous accueillons depuis début juin notre nouvelle secrétaire de mairie madame Nathalie BOUTRELLE.

Les nouveaux horaires de permanence de mairie :  
le lundi de 11h00 à 13h00 et le mercredi de 17h00 à 19h00.



## LOCATION SALLE DES FETES DE CONCEVREUX

Résidents Concevrex : 230 €

Extérieurs de Concevrex : 300 €

Associations extérieures : 125,00 €

Deux chèques de caution à la réservation de la salle :

500,00 € pour la salle + 50,00 € pour le ménage de la salle.

La consommation électrique est facturée 0,10 €/Kw.

du vendredi 17h00  
au lundi 11h00



## DECHETTERIES

### PONTAVERT

Mardi et jeudi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

### BOURG-ET-COMIN

Mercredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Dimanche de 9h00 à 12h00

## PANNEAUX D'AFFICHAGE EXTERIEURS DE LA MAIRIE

Ces panneaux sont destinés à vous informer sur les services locaux, les règlements de chasse, les résultats des élections, etc...

Les comptes-rendus de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde sont lisibles en mairie.

## EAU POTABLE : Syndicat des Eaux de Beaurieux

Permanence : lundi de 9h00 à 12h00

 03 23 25 91 23 En cas d'urgence, contacter la SAUR : 08 25 82 54 03

## ASSAINISSEMENT

 03 23 20 73 15 (Contacter la mairie)

## ELECTRICITE SICAE (et non ERDF)



SICAE DE L' AISNE

 03 23 75 64 64

 03 23 75 64 66 En cas d'urgence

## ADMR BEAURIEUX

Aide à Domicile en Milieu Rural : Sont proposés un service d'aide-ménagère, de soins à domicile et d'accompagnement (courses, transport à un rendez-vous, ...)

 03 23 25 93 20

GENDARMERIE : Brigade de Guignicourt : 03 23 23 61 17

Brigade de Corbeny : 03 23 22 54 17



SAMU



Police  
Gendarmerie



Pompiers



Toutes  
urgences

A green and white graphic for 'Pharmacie de garde la plus proche'. It includes the text 'Composez le 32 37', 'ACCESSIBLE 24h/24h', 'Ou Consultez en ligne www.3237.fr', and a QR code. The logo for 'RésoGardes 3237' is at the bottom.